

LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat
(www.bastiat.net)

N°87. 2^{ème} trimestre 2013

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146 Rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47
E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au cercle au
bas de la dernière page)
ISSN : 1169-3894

Les yeux des Gascons, ont, à ce qu'on assure, comme ceux des chats, la propriété de voir pendant la nuit. (Alexandre Dumas. *Les trois mousquetaires*)

Editorial

« Qui commande en France ? » est un sujet vaste et difficile sur lequel Alain Dumait nous a donné une conférence de grande qualité. Vous en trouverez le compte-rendu dans ce bulletin de liaison. Il la termine en faisant référence à la pertinence de la pensée de Frédéric Bastiat.

Celui-ci a, dans *La Loi*, parfaitement analysé, décortiqué la cause fondamentale des difficultés de nos sociétés. La voici : « *La loi pervertie! La loi — et à sa suite toutes les forces collectives de la nation, — la Loi, dis-je, non seulement détournée de son but, mais appliquée à poursuivre un but directement contraire! La Loi devenue l'instrument de toutes les cupidités, au lieu d'en être le frein! La Loi accomplissant elle-même l'iniquité qu'elle avait pour mission de punir!* » L'intervention de la Loi et des règlements dans la sphère privée s'étend sans cesse. Or même si tous les règlements et lois n'entraînent pas une spoliation financière ils participent à la spoliation légale en confisquant la vie des gens. Bastiat parle de « *ces entraves qui nous font plus de mal encore par les libertés qu'elles nous ôtent que par les ressources dont elles nous privent.* » (*Justice et fraternité*) Chaque atteinte à la liberté et à l'initiative individuelle donne un pouvoir supplémentaire à des groupes de pression. Ces groupes de pression s'emparent des leviers du pouvoir ou influencent ceux qui les détiennent. Leur but est de faire adopter une législation favorable à leurs intérêts matériels ou à leurs idées.

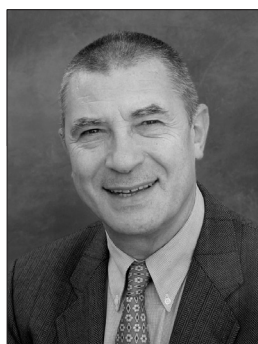
Cela n'est possible que parce qu'un règlement s'interpose dans un échange qui dès lors n'est plus libre. Le pouvoir se déplace des individus qui veulent échanger vers celui qui s'interpose et qui « enraye » donc le mécanisme. D'où la naissance d'une multitude de groupes de pression pour obtenir les faveurs de « l'enrayeur ». Soit pour se protéger de la spoliation et des règlements arbitraires, soit pour les faire établir à leur profit. « *Il est dans la nature des hommes de réagir contre l'iniquité dont ils sont victimes. Lors donc que la Spoliation est organisée par la Loi, au profit des classes qui la font, toutes les classes spoliées tendent, par des voies pacifiques ou par des voies révolutionnaires, à entrer pour quelque chose dans la confection des Lois. Ces classes, selon le degré de lumière où elles sont parvenues, peuvent se proposer deux buts bien différents quand elles poursuivent ainsi la conquête de leurs droits politiques: ou elles veulent faire cesser la spoliation légale, ou elles aspirent à y prendre part.* » (Frédéric Bastiat *La Loi*)

La solution consiste à cantonner strictement le législateur dans un domaine précis. « *La Loi, c'est l'organisation du Droit naturel de légitime défense ; c'est la substitution de la force collective aux forces individuelles, pour agir dans le cercle où celles-ci ont le droit d'agir, pour faire ce que celles-ci ont le droit de faire, pour garantir les Personnes, les Libertés, les Propriétés, pour maintenir chacun dans son Droit, pour faire régner entre tous la Justice.* » (Frédéric Bastiat *La Loi*). A partir du moment où les échanges sont libres et où le contrat remplace la loi, les groupes de pression tels que nous les connaissons n'ont plus de raison d'être. Si quelqu'un veut obtenir un changement dans un sens quelconque et dans un but quelconque, il ne peut plus passer par la coercition légale. S'il peut s'unir à d'autres individus du même avis, il doit cependant argumenter et convaincre ses concitoyens du bien fondé de ses idées, afin que chacun, pour ce qui le concerne, les adopte volontairement mais s'abstienne de les imposer à autrui. Chaque personne retrouve la libre disposition de sa vie et choisit librement son destin. C'est le retour de l'initiative individuelle ou chacun peut innover, prendre des risques et assumer la responsabilité de ses choix. C'est la seule voie possible pour que les hommes vivent ensemble en harmonie. C'est le sens du prochain Weekend de la Liberté.

Cette action en faveur de l'initiative individuelle et du libre choix doit avoir lieu avant qu'il ne soit trop tard. Ceux qui pensent que la chute du pays est un bienfait pour que les Français touchent le fond, boivent jusqu'à la lie les méfaits de l'étatisme et rebondissent dans le bon sens se trompent. Le rebond vers une société de libre choix n'est pas certain. Il peut se faire vers une société totalitaire dure et violente qui succèderait ainsi, fort logiquement, à une société où les règlements envahissants imposent un totalitarisme de moins en moins mou. Cette issue dramatique est d'autant plus difficile à écarter que nos compatriotes sont persuadés de vivre dans une société où l'« ultralibéralisme » est la cause de tous leurs maux !

N'oubliez jamais qu'Hitler est parvenu au pouvoir par des élections dans un pays démocratique !

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat



Compte-rendu du dîner débat du 23 février 2013 Qui commande en France

Par Alain Dumait

Un tel sujet doit tout d'abord être délimité.

Nous nous limiterons au plan politique, celui de la sphère publique. Mais quelle part de la vie-tout-court échappe encore à la sphère publique ? Y a-t-il encore une sphère privée ?

Force est de constater qu'elle se restreint tous les jours. Au point d'être ramenée à nos pensées intimes, non expri-

mées, non révélées, car sinon elles sont pour une part régies par les codes publics. Quant à nos actes, les plus intimes compris, il y a longtemps qu'ils sont « contrôlés », de moins en moins par la morale, de plus en plus par la loi.

Qui fait la loi ?

C'est à cette la question que je réduirais, si vous en êtes d'accord, la demande - j'allais dire la commande - qui m'a été adressée par votre président...

Un peu comme l'Académie de Dijon avait mis au concours en 1752, la question de l'origine et des fondements de l'inégalité parmi les hommes. Je ne vais pas essayer de faire du Jean-Jacques Rousseau, mais je vous fais simplement remarquer que le philosophe des Lumières avait mis quatre années pour répondre à la question...

Mais notez quand même, auparavant, que je n'entends pas couvrir tout le champ de l'intervention publique. Car, s'agissant d'une partie des décisions des responsables de la sphère publique, la réponse ne pose pas de problème.

- Qui décide de faire intervenir l'armée française au Mali ? Le Président de la République, bien sûr, en application de l'article 15 de la Constitution de 1958...
- Qui décide, à Paris, d'interdire à la circulation une partie des voies sur berge ? Le maire de Paris, en application de ses compétences en matière d'urbanisme...
- Qui a décidé de censurer une partie de la loi de finances pour 2013 ? Une majorité des membres présents ce jour-là du Conseil constitutionnel.

Mais si je vous demande qui décide ou a décidé depuis 40 ans :

- de notre politique d'immigration ;
- de la politique budgétaire, avec cet excès des dépenses par rapport aux recettes depuis 40 ans ;
- ou bien encore, de la politique mise en œuvre en matière d'enfants orphelins ?

La réponse est moins évidente.

Examinons tout d'abord les principes :

Qui fait la loi ? Qui détermine les politiques publiques ? Est-ce le peuple, réputé souverain en application des déclarations des droits du XVIIIème siècle, article 3 de la Déclaration de 1789 (et de l'article 3 de la Constitution de 1958), et des principes généraux du droit ? Est-ce le gouvernement désigné par le peuple, mais auquel celui-ci doit obéissance ?

Et qui, sous le régime de notre Constitution est maître de l'ordre du jour du Parlement ? Est-ce le Conseil constitutionnel qui d'ici peu sera une véritable Cour suprême - personne n'en doute - avec autorité sur la justice et censeur des lois ?

Ici, la vérité oblige à dire qu'il est possible de trouver un certain nombre de lois dont l'adoption s'est faite en application du schéma classique : par coïncidence entre l'opinion du peuple et la loi votée.

Il existe d'autres cas où la loi votée va à l'encontre de l'opinion publique. Je pense par exemple à l'abolition de la peine de mort, ou encore au traité de Lisbonne, adopté par le Congrès, après refus, par référendum du projet de constitution européenne.

Mais, si l'on procédait minutieusement à cet examen je pense que dans la majorité des cas l'origine de la loi - ou de la politique publique en question - serait difficile à établir.

On serait dans une zone floue, opaque et indéterminée.

Quelques exemples :

Je citais il y a un instant l'immigration, la politique budgétaire ou

les règles de l'adoption d'enfants orphelins. Je pourrais aussi évoquer le système monétaire international. Qui le gouverne ? La construction européenne, qui la préside ? La politique pénale ? La santé publique ? L'extension de l'État-providence ?...

Or tous ces sujets, à propos desquels on ne sait pas vraiment répondre à la question « qui décide » ? sont constitutifs de l'essentiel de la sphère publique !...

Qui est derrière ?

Est-ce en sous-main des lobbies ? Des forces occultes ? Un petit groupe de comploteurs ?

- Les Américains ? (Thèse de François Mitterrand : « nous sommes en guerre avec l'Amérique ».)
- Les francs-maçons ? (et vous savez que Frédéric Bastiat a été franc-maçon, avec ses amis Jacques Lafitte et le général La Fayette).
- Les anciens de l'ENA, les membres du Cercle le Siècle ?...
- Et les médias ?
- Les artistes ?
- Les capitalistes ?
- Les syndicats ?
- Les homosexuels ?
- Les juifs ?

Chaque cas soumis à l'examen est finalement différent. Derrière chaque politique publique il y a un ou plusieurs lobbies, visibles ou non... Qui le plus souvent s'associent entre eux.

- considérons la réforme du financement des retraites. Elle a sans doute été pilotée par un tandem constituée d'un peloton de hauts fonctionnaires et de syndicalistes réformistes subventionnés et donc stipendiés.
- sur l'immigration. Qui ne voit que la politique publique la concernant s'élabore sous la pression constante des médias et d'associations subventionnées, érigées en Pasdarans, gardiens du politiquement correct ?

D'ailleurs les lobbies en question sont souvent constitués d'une technocratie mise en place avec les subventions ou l'argent public directement. Je pense au logement social...

On est loin du schéma classique imaginé par nos grands ancêtres... Essayons de résumer.

Nous avons commencé par tordre le cou au mythe de la souveraineté du peuple par représentation.

Les exemples - en France et ailleurs - abondent de politiques publiques qui vont à l'inverse de ce que souhaite la majorité des citoyens. (Le cas particulier de la démocratie directe permet d'éviter le biais de la représentation). En démocratie formelle, la souveraineté du peuple s'exerce au travers le prisme des lobbies et des médias.

Jusque là, beaucoup d'entre vous seront d'accord... Mais n'y a-t-il pas des cas où des politiques publiques sont poursuivies alors qu'elles sont à la fois non concluantes et pas spécialement défendues (en tout cas ouvertement) par qui que ce soit ? Exemples des politiques fiscales et monétaires...

Où des cas où des politiques ne sont désirées que par de petits groupes à la fois très minoritaires mais stratégiquement bien placées ? Exemple des syndicats ?

A ce point, cessons de poser des questions pour commencer à y répondre. En France, le pouvoir appartient à une oligarchie. Il est comme un gâteau, dont les parts sont réparties entre différentes catégories d'acteurs. Les nommer est possible mais toujours difficile.

Comment changer cette situation ?

L'utopie, c'est de vouloir parfaire la démocratie. Le réalisme, c'est de rendre aux individus leurs responsabilités naturelles. Pour finir, je voudrai essayer de poser une autre question : au lieu de qui gouverne, qui me gouverne ? Et là, me semble-t-il, pour chacun d'entre nous, un autre espace s'ouvre, ou les lois relèvent, en tout cas un peu plus, de la liberté de l'individu, de l'autonomie de sa personne, de la responsabilité d'homme.

Encore une autre question : qui fait la France ? Évidemment plutôt ses créateurs que les profiteurs de son système public. Je pourrai vous rappeler la fameuse parabole de Saint-Simon. Mais ici, je préfère vous renvoyer à notre inspirateur à tous : Frédéric Bastiat.

Vous savez que, s'il n'a jamais rechigné à voter avec la gauche, il a toujours pourfendu les socialistes. Il a observé, le premier et mieux que personne, que les socialistes ont pour caractéristique commune de ne jamais faire confiance à l'homme, à sa capacité de s'organiser spontanément en harmonie. Et donc, à toujours imaginer des systèmes contraignants. Et pour cela opaques. Car transparents, ils seraient rejetés. On pourrait me reprocher d'avoir désigné les lobbies sans pour autant les avoir analysés en détails. Mais il est inhérent à ces lobbies d'être non visibles.

Vous savez aussi que Bastiat était un grand optimiste. Il pensait que le développement paisible et graduel de l'humanité serait assuré, à partir du moment où la liberté du mouvement naturel des hommes ne serait pas entravée. Or, qui ne voit que ce développement cancérigène de la sphère publique auquel nous avons assisté depuis un siècle, effectué dans l'ombre et l'opacité, sous l'influence de lobbies liberticides, souvent financé par des subventions payées par l'argent public, est précisément le seul obstacle au progrès, obstacle que Bastiat désignait déjà ? C'est la raison pour laquelle je crois profondément qu'il convient de se réjouir de la crise actuelle des systèmes publics, dont la seule issue est soit la faillite soit une sévère attrition, ce qui ne peut que constituer une chance pour la souveraineté des individus !

Au-delà de la question de savoir qui gouverne réellement la France, qui doit me gouverner, je sais aussi que la liberté est la seule loi naturelle qui peut présider à l'harmonie sociale.

Qui gouverne la France ? Hélas ! Nous sommes gouvernés par ces ennemis de la liberté identifiés par Bastiat comme le seul obstacle à l'harmonie sociale !

Alain Dumait

Liberté d'expression :

Le Cercle Frédéric Bastiat ne fait pas de politique. Cela veut dire qu'il n'est pas un parti et aucun suffrage n'est sollicité en son nom. Son but est de faire connaître Frédéric Bastiat et sa pensée pour que le plus grand nombre soit convaincu de sa justesse. Mais cela ne veut pas dire que le Cercle est coupé du monde. Frédéric Bastiat ne l'était pas. Il a toujours combattu le socialisme : « *La chimère du jour est d'enrichir toutes les classes aux dépens les unes des autres; c'est de généraliser la Spoliation sous prétexte de l'organiser. Or, la spoliation légale peut s'exercer d'une multitude infinie de manières; de là une multitude infinie de plans d'organisation: tarifs, protection, primes, subventions, encouragements, impôt progressif, instruction gratuite, Droit au travail, Droit au profit, Droit au salaire, Droit à l'assistance, Droit aux instruments de travail, gratuité du crédit, etc. Et c'est l'ensemble de tous ces plans, en ce qu'ils ont de commun, la spoliation légale, qui prend le nom de Socialisme.* » Frédéric Bastiat *La Loi*. Il a toujours défendu le libre échange, les Droits naturels, les libertés individuelles. La liberté d'expression en fait partie.

« *Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire.* » est une citation apocryphe de Voltaire ! Le sujet « qui commande en France » est vaste et très complexe. Certains d'entre vous ont regretté qu'il n'ait pas été cité de cas précis. Voici, pour l'illustrer et témoigner de la difficulté du thème, cet article paru dans <http://www.enquete-debat.fr/>, sous la plume de Jean Robin, éditeur, auteur et fondateur du site Enquête&Débat.

Patrick de Casanove

« La France CGT : en exclusivité sur Enquête & Débat après une censure de fait »

Nous vous annonçons la parution prochaine en librairie du livre *La France CGT*, écrit par mes soins, hélas ce livre ne sortira pas car j'ai reçu des pressions de différentes natures de la part d'inconnus mais dont le message était très clair. Il est hors de question que je prenne le moindre risque supplémentaire, alors que j'ai déjà reçu des menaces de mort de la part d'un ancien ouvrier du livre CGT (le hasard sûrement) et de sa compagne. Tout cela démontre que certains dans ce pays se croient tout permis, depuis bien trop longtemps, et surtout cela confirme qu'ils sont au pouvoir. Le livre commençait à peine à être travaillé par les commerciaux, et déjà leur travail doit s'arrêter, ce qui me navre d'autant

plus que la librairie française est gangrénée par cette France CGT justement, notamment au syndicat du livre. Résultat : une censure qui ne dit pas son nom, dont personne n'est responsable ni coupable, et qui s'en sort sans la moindre responsabilité. Quant à nous, heureusement nous avons *Enquête & Débat* pour diffuser l'intégralité de cet ouvrage, en 10 parties, dont voici la première. Le contenu du livre sera donc plus lu qu'il ne l'aurait vraisemblablement été par le seul livre. Notre site défend la liberté d'expression et le démontre, une fois de plus. Nos ennemis, qui sont aussi les ennemis de la liberté d'expression et donc de la démocratie, ne sont pas au bout de leurs peines, car nous ne lâcherons rien. Pour nous soutenir, et nous permettre de continuer de faire tomber les masques, souscrivez à notre site indépendant, un des derniers espaces de liberté d'expression du net français.

Introduction

Près d'un Français sur deux a une bonne opinion de la CGT ; les 3/4 des jeunes Français rêvent de devenir fonctionnaires ; et 1/4 des entrepreneurs français seulement estime que la France encourage l'entrepreneuriat, contre 76% en moyenne dans les autres pays membres du G20. Depuis la chute du mur de Berlin et de l'URSS, le communisme aurait perdu la partie en Europe et notamment en France, nous dit-on. Hélas, il n'en est rien, en France du tout moins. Les régimes sont une chose, l'idéologie en est une autre. Or la France est, avec Robespierre, la créatrice du mythe de l'égalitarisme pur et parfait, que Lénine avait juste copié. À part la courte et sanglante parenthèse robespierriste, le communisme n'a jamais été au pouvoir en France, donc il n'a jamais pu être renversé ni se montrer tel qu'il est réellement. À savoir destructeur de l'individu et de toutes ses libertés. Telle la grenouille dans l'eau que l'on porte progressivement à ébullition, les Français se sont laissés endormir par les communistes, résistants mais jamais collabos, pour l'égalité mais jamais contre la liberté, et bien d'autres mensonges tant répétés qu'ils en sont devenus des vérités.

Tout au long du 20ème siècle, le communisme n'a donc cessé de s'imposer dans notre pays, inlassablement, pour arriver au pouvoir sans jamais avoir gagné par les urnes. C'est la victoire de Gramsci, ce communiste qui expliquait que « l'hégémonie idéologique et culturelle précède la victoire politique. » Aujourd'hui, en 2013, sa victoire est presque totale, avec l'arrivée au pouvoir du socialiste Hollande grâce aux voix du communiste Mélenchon, et l'on constate jour après jour que seule la faillite complète du pays permettrait peut-être au communisme d'être balayé une fois

pour toute du lieu où il est né et où il a provoqué le désastre. Des médias à l'Éducation Nationale, de la Sécurité sociale aux retraites par répartition, des services publics à la justice, de la politique à l'économique, sans oublier la culture, la France CGT est partout, et surtout elle est ancrée au plus profond des cerveaux de nos compatriotes.

La pire des prisons est celle dont on ne voit pas les barreaux.

Le communisme est mort ! Combien de fois a-t-on entendu cela ? Mille fois sans doute. Le communisme est mort, certes, alors vive le communisme ! clament des millions de Français, parfois même sans le savoir. Cette France CGT n'est plus la minorité de syndiqués que compte notre pays. Elle dirige le pays, parce qu'elle dirige ses points névralgiques : médias, Éducation nationale (de la primaire à l'Université), services publics, syndicats, économie, politique, culture, etc., tout y passe ou presque.

Quelques chiffres valent mieux que de longs discours. Près d'un Français sur deux a une bonne opinion de la CGT ; les 3/4 des jeunes Français rêvent de devenir fonctionnaires ; et un quart des entrepreneurs français seulement estime que la France encourage l'entrepreneuriat, contre 76% en moyenne dans les autres pays membres du G20. Ces trois sondages résument l'essentiel d'un pays qui coule, doucement mais sûrement, vers l'abîme promis à tout pays qui adopte le communisme comme système principal pour gérer la vie de ses habitants.

Il y aurait encore une droite et une gauche, des communistes ultra-minoritaires face à des socialistes majoritaires, des gens modérés au pouvoir et des extrémistes dans les marges. Hélas, les extrémistes sont au pouvoir et dans les marges ; les communistes dictent leur loi aux socialistes ; et la droite suit scrupuleusement la ligne de la gauche, voire de l'extrême-gauche.

Comme dans tout régime communiste, les mots ont totalement perdu de leur sens. La droite et la gauche, par exemple. Chirac, Sarkozy, Giscard d'Estaing seraient de droite. Les trois présidents de la République ont pourtant augmenté la taille de l'État. Aucun des trois n'a abrogé des lois mises en place par les socialistes, ou les communistes. Chirac et Giscard ont libéralisé l'avortement, et mis en place le regroupement familial. Chirac a supprimé le service militaire obligatoire, et plié devant les syndicats en 1995 pour la réforme indispensable de la retraite (en faillite). Sarkozy a fait l'ouverture à gauche, et pris dans son gouvernement ou parmi ses conseillers des membres ou des conseillers de feu François Mitterrand. Il faisait même écrire ses discours, entre 2009 et 2012, par une femme à sensibilité de gauche, Marie de Gandt. Etc. etc. etc.

Le curseur est petit à petit passé du centre à l'extrême-gauche, de telle sorte que tout ce qui apparaît à droite de ce curseur est automatiquement taxé d'ultra-libéral, de réactionnaire, d'extrême-droite, de raciste, de fasciste, etc. On assisterait même, contrairement à toutes les apparences, à une « droitisation » de la vie politique. Tout démontre le contraire, par exemple en 1991 Valéry Giscard d'Estaing parlait de l'immigration invasion, et aujourd'hui même Marine le Pen (classée à l'extrême-droite) n'ose plus aller sur ce terrain. Par contre celle-ci dit être d'accord avec les thèses marxistes...

Quand l'extrême-droite est marxiste, que dire du reste de l'échiquier politique ?

Un comparatif avec d'autres pays confirme ce sentiment : en Suisse, l'UDC (Union du Centre) est classée à l'extrême-droite ici en France. Aux États-Unis, les positions du parti démocrate (donc de gauche) correspondent à des positions que l'extrême-droite française n'ose plus tenir depuis longtemps : non remboursement de l'avortement, libre port d'armes, liberté d'expression totale, peine de mort, etc. Certains ministres UMP l'ont avoué : l'UMP est à la gauche du parti démocrate.

Malgré cela, pourquoi continuer à faire croire à une France libérale et réactionnaire ? C'est simple : pour continuer à faire croire que la France CGT n'est pas au pouvoir. Celui qui parle de France CGT désigne le roi qui gouverne d'autant mieux que personne ne soupçonne qu'il est le roi. François Hollande a désigné à la vindicte populaire le monde de la fi-

nance, et n'a pas oublié de rendre un vibrant hommage au communisme, et à son héritage. Jean-Luc Mélenchon a réaffirmé sans être inquiété le moins du monde que le communisme n'avait pas de sang jusqu'aux coudes. Par contre, osez dire que le racisme anti-blanc existe, comme le fit Jean-François Copé, et c'est l'hallali.

Qui peut encore croire que nous ne vivons pas dans la France CGT ? »

Jean Robin.

La suite sur <http://www.enquete-debat.fr/>.

Religion et Liberté

Le Cercle a accueilli le 6 octobre 2012 M. Claude Sicard qui a donné une conférence remarquable : *Le face à face islam chrétienté, quel défi pour l'Europe ?* En ligne sur notre site www.bastiat.net. Ce numéro de *Lumières Landaises* annonce notre 5^{ème} weekend de la Liberté. Le numéro 104 de la *petite feuille verte*, édité par l'association *Clarifier*, traite de la Liberté religieuse en islam.

L'islam au regard des valeurs démocratiques.

La liberté religieuse.

La liberté religieuse est la plus importante et la plus sacrée de toutes les libertés. Elle est proclamée par la Déclaration universelle des Droits de l'homme (10 décembre 1948) : « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites* » (art. 18). Mais cette liberté est très souvent bafouée dans les pays musulmans. Il convient donc de s'interroger sur les fondements islamiques de cette pratique.

Que disent les écritures sacrées ?

1. « *Pas de contrainte en religion !* », énonce le Coran (2, 256). Ce verset est souvent cité pour prouver le respect de la liberté religieuse par l'Islam. Or, il est contredit par plusieurs autres :

« *Combattez (les incroyants) jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition et que le culte de Dieu soit rétabli* » (2, 193).

« *Après que les mois sacrés se seront écoulés, tuez les polythéistes, partout où vous les trouverez ; capturez-les, assiégez-les, dressez-leur des embuscades* » (9, 5).

« *Combattez ceux qui ne croient pas en Dieu et au Jour dernier, ceux qui ne déclarent pas illicite ce que Dieu et son envoyé (Mahomet) ont déclaré illicite, ceux qui, parmi les gens du Livre (juifs et chrétiens), ne pratiquent pas la vraie religion. Combattez-les jusqu'à ce qu'ils paient directement le tribut après s'être humiliés* » (9, 29).

Ces injonctions « divines » fondent la légitimité du djihad et de la dhimmitude (cf. PFV n° 102) pour étendre l'Islam au monde entier. Selon les plus anciens commentateurs autorisés du Coran, le verset 2, 256 (« *pas de contrainte en religion* »), daté des débuts de la prédication de Mahomet (à La Mecque), a été abrogé par les versets 5 et 29 de la neuvième sourate, celle-ci étant considérée comme la dernière « révélée » (à Médine).

2. Les musulmans ne peuvent pas renoncer à leur religion, que ce soit pour en adopter une autre ou pour n'en suivre aucune. Le Coran prévoit l'enfer pour l'apostat (2, 217 ; 3, 86-88 ; 4, 115-116 ; 16, 106) et, s'il n'édicte aucune sanction terrestre, la charia (loi islamique) y supplée en s'appuyant sur une sentence attribuée à Mahomet : « *Celui qui quitte la religion, tuez-le* ». Renoncer à l'Islam revient à apostasier la foi et à trahir l'Oumma (la communauté des croyants musulmans), ce qui se traduit par le concept de ridda, crime passible de sanctions pénales, notamment la peine de mort.

3. Enfin le Coran interdit formellement le mariage entre une musulmane et un non-musulman. « *Ne mariez pas vos filles à des polythéistes-associateurs avant qu'ils croient* » (2, 221), c'est-à-dire à condition que les futurs maris, juifs, chrétiens ou autres, adhèrent à l'Islam. Cette prescription est destinée à garantir que les enfants seront musulmans car, selon l'Islam, la religion se transmet par le père.

L'Islam refuse donc totalement la liberté de conscience et de conversion pour ses membres. Ce principe est mentionné dans la Déclaration islamique des droits de l'homme proclamée par l'Organisation de la Conférence islamique (57 Etats) du 31 juillet 1990 : « *Dieu ne donne à l'homme que ce qu'il juge bon pour lui. Il n'est pas bon qu'un musulman abandonne sa religion* ».

Qu'en est-il dans la pratique ?

On peut relever trois types de situations :

1. Les ressortissants juifs et chrétiens de pays partiellement islamiques

Une relative liberté de culte est « tolérée » aux juifs et aux chrétiens nationaux de pays gouvernés par l'Islam, ceci moyennant des limites et des servitudes imposées par la dhimmitude (cf. PFV n° 101), lesquelles varient selon les Etats. Le plus souvent, les chrétiens sont contraints de pratiquer leur religion dans la plus grande discrétion, pour ne pas être accusés de prosélytisme.

La nouvelle Constitution égyptienne, adoptée en décembre 2012, garantit « la liberté de croyance » (art. 43), mais cela ne concerne que les juifs et les chrétiens nés dans ces religions. En outre, certaines croyances, telles que le bahaïsme, sont interdites.

A noter que la Turquie « laïque » n'échappe pas à cette règle, certaines communautés chrétiennes autochtones étant privées, soit de leurs droits, soit de toute reconnaissance légale, même si leurs fidèles sont de nationalité turque.

Au Proche-Orient, le Liban est la seule exception, tous ses ressortissants jouissant d'une pleine liberté de culte et de conscience.

2. Les ressortissants musulmans de pays entièrement ou partiellement islamiques

Dans le premier cas, il s'agit des pays d'où le christianisme a été totalement éradiqué lors des conquêtes arabo-musulmanes, du VIIe au XIIe siècles. Là, la nationalité se confond avec l'appartenance religieuse. Tel est le cas des pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye) ainsi qu'en Arabie-Séoudite et dans tous les pays riverains du Golfe Persique. Tout nouveau-né est inscrit à l'état-civil comme musulman et il ne lui est pas permis de changer de religion. S'il outrepassait cette interdiction, il resterait musulman aux yeux de la loi et, comme tel, soumis aux prescriptions de la charia (cf. supra). Dans certains pays, un musulman n'a même pas le droit d'entrer dans une église ou d'acheter et de lire la Bible.

Le deuxième cas concerne les musulmans ressortissants de pays islamiques qui choisissent une autre religion. A titre d'exemple : en Iran, 300 chrétiens ont été emprisonnés, entre septembre 2010 et septembre 2012, la plupart pour prosélytisme ou parce qu'ils étaient des musulmans convertis au christianisme (Le Monde, 27-28 janvier 2013).

Même lorsque la loi de l'Etat ne prévoit aucune peine pour l'apostat, une autorité religieuse peut de son propre gré édicter une fatwa (décret religieux) le condamnant à mort au nom de la loi religieuse, qui est par essence toujours supérieure à la loi civile. C'est ce qui s'est passé pour l'Irakien Joseph Fadelle, converti du chiisme au catholicisme (cf. Le prix à payer, Ed. de l'Oeuvre).

3. Les non-musulmans étrangers en pays islamiques

Les expatriés non musulmans établis dans les pays où l'Islam est religion d'Etat bénéficient en principe de la liberté de culte, sauf en Arabie-Séoudite où seul le culte musulman sunnite est admis, sous prétexte que la péninsule arabe est tout entière un sanctuaire voué à l'Islam.

Par « liberté religieuse », les musulmans comprennent le plus souvent « liberté de culte » (avec les limites évoquées ci-dessus) mais très rarement « liberté de conscience » et donc possibilité de quitter l'Islam.

Annie Laurent

Vice-président de l'association Clarifier.

Vous souhaitez :

- Recevoir ou faire bénéficier de la *Petite Feuille Verte* certaines de vos connaissances : rien de plus facile ; pour cela, indiquez-nous votre adresse courriel et celles de vos amis.

- Nous aider : la réception de la *Petite Feuille Verte* est gratuite ; cela étant, sa conception comme sa diffusion, entraînent de nombreux frais. Dès à présent, vous pouvez nous soutenir en adhérant à notre association CLARIFIER qui est notamment chargée de la rédaction, de la production et de la transmission de la *Petite Feuille Verte*.

Pour tout contact : contact@associationclarifier.fr

A LIRE

Quand la justice crée l'insécurité. Par Jean Bébin. Fayard.

Des jeunes essaient de tuer des policiers à coup de marteau et sortent libres du tribunal. Des violeurs en série sont libérés sans précaution et récidivent dans la foulée. Des multirécidivistes accumulent les sanctions symboliques avec un sentiment d'impunité. Des victimes terrorisées doivent déménager à la suite de jugements qui autorisent leur agresseur à revenir vivre à proximité.

Face à un ministère de la justice qui ne croit plus à l'utilité de la prison, ce livre choc démonte les illusions d'une pensée dominante qui s'évertue à nier la réalité des chiffres et des faits. Quand l'insécurité éclate la question n'est plus « Que fait la police ? », mais « Que fait la justice ? » Grâce à un travail en profondeur avec tous les acteurs concernés (juges, avocats, psychiatres, policiers, victimes, responsables politiques) et à une riche documentation, Xavier Bébin nous livre ici un texte vif et courageux qui analyse les dérives de notre justice et propose des solutions concrètes pour un système pénal crédible et efficace.

Diplômé de Sciences Po, juriste, criminologue et secrétaire général de l'institut pour la justice, Xavier Bébin intervient régulièrement dans les médias. Il est l'auteur de Pourquoi punir (2007).

L'Amérique de l'Etat providence

Malgré son format « petit livre rouge » et ses 132 pages, cet ouvrage (Nicholas Eberstadt : *A Nation of Takers* (Templeton Press, 2012) est une mine d'informations. Des centaines de chiffres et de statistiques qui montrent comment l'Amérique est devenue presque un Etat Providence à l'européenne.

Il y a quelques années, j'avais publié une étude qui comparait les systèmes redistributifs en France et aux Etats-Unis. Les conclusions auxquelles j'arrivais étaient complètement à l'opposé de ce qu'on avait tendance à croire en France : l'Amérique est très loin de la société « ultralibérale » qu'on invoque ici pour nous faire peur. Les dépenses sociales sont plus élevées en Amérique où l'on redistribue environ 5 % du PIB alors que la France ne redistribue « que » 2.7 % du PIB. Les Américains ne sont pas vraiment des laissés pour compte qui meurent de faim dans la rue. Ce sont bien des assistés malgré la mise en place du programme Workfare mis en place par le président Clinton au milieu des années 1990. C'est ce que montre aussi Nicholas Eberstadt dans ce livre qu'on pourrait traduire en français par « Une nation de profiteurs ». L'auteur, économiste, démographe et Senior Fellow à l'American Enterprise Institute, recense les données depuis environ 50 ans dans un pays où les dépenses sociales sont passées du tiers du total des dépenses gouvernementales aux deux tiers aujourd'hui. Les transferts sociaux

s'élevaient à 24 Milliards de dollars en 1960, ils atteignent 2.400 milliards de dollars en 2010 : 100 fois plus ! (A titre de comparaison, les dépenses militaires s'élèvent à 700 Mds de dollars). Ces transferts ont augmenté presque deux fois plus vite que le PIB par habitant. Parmi ces aides sociales figurent le « Income Maintenance Benefits », « Medicaid », « Medicare », « Social Security » et le « Unemployment Insurance Compensation ». Entre 1960 et 2010, les dépenses sociales sont passées de 19 % du total des dépenses fédérales à 43 %. Les aides contre la pauvreté représentaient environ 650 Mds de dollars en 2010 après une augmentation moyenne de 7 %/an depuis 1960. Environ 49 % des Américains bénéficient d'une aide au logement alors qu'ils n'étaient que 30 % dans les années 1980.

Pour l'auteur, l'Amérique a fait une nouvelle Déclaration de... Dépendance. Plus de 50 programmes sociaux font profiter les Américains des largesses de l'Etat fédéral, donc de l'argent des contribuables... Très intéressant aussi le fait que les deux tiers des 100 comtés où la population reçoit le plus d'aides sociales ont voté pour des candidats républicains et non pas démocrates. Ceci montre que la redistribution massive n'a pas de couleur politique....

Environ 50 % des Américains bénéficient d'une aide sociale et elle représente en moyenne 7 200 dollars par personne. Environ 35 % des Américains reçoivent des aides sous forme d'argent ou de biens. Cette situation a rendu la population dépendante, assistée et moins motivée pour travailler et entreprendre.

Nicolas Lecaussin

Le modèle français dans l'impasse. Recettes pour une troisième voie qui marche. Jean-Louis Caccamo. Tatamis

En 1980, alors que je passais mon baccalauréat d'économie, le président Giscard nous annonçait qu'il entrevoyait le « bout du tunnel ». Aujourd'hui, le président Hollande nous promet la reprise de la croissance pour le troisième trimestre 2013. J'ai passé les trois quart de ma vie dans un pays en voie de sous-développement alors que le monde a connu une croissance sans précédent dans la même période, les pays émergents s'installant en deux décennies comme les futures locomotives de la croissance mondiale.

Tout ça parce ce que nos dirigeants, à gauche comme à droite, s'obstinent à croire à l'existence d'une « troisième voie » qui nous mène pourtant à l'impasse. Ce n'est pas nouveau. Le Général de Gaulle s'efforçait de placer la France en dehors de la sphère d'influence des Etats-Unis et de l'URSS. Depuis, au nom d'une mystérieuse « exception culturelle », les gouvernements français nous ont fait croire que notre pays pouvait échapper aux lois de l'économie, qui, comme le nuage de Tchernobyl, se seraient arrêtées à nos frontières.

Mais, pas plus que le théorème de Pythagore n'est grec, les lois de l'économie ne sont pas américaines. Elles sont au cœur de nos comportements, de la nature humaine et du bon sens qui échappent aux élites aveuglées par l'idéologie. Et tous les pays, qui ont niés les lois de l'économie, sont tombés dans la misère, la pénurie et le chômage tandis que les pays, qui les ont acceptés et intégrés, ont décollé en quelques décennies. Il n'y a aucune exception à cette règle fatale.

Le XX^e siècle est sans appel : les régimes totalitaires, qui promettaient un monde sans inégalités et sans pauvreté, ont imposés sous l'effet de leur propre ruine morale et économique. A leur tour, les social-démocraties, sous le poids d'une dette devenue insoutenable, et qui condamne l'avenir même de nos enfants, ont dû entreprendre les réformes indispensables et nécessaires que, seule au monde, la France se refuse à faire.

Entre ces deux voies sans issue, il est encore temps de redécouvrir la seule troisième voie qu'il a fallu tant de siècles à découvrir, celle de l'Etat de droit, des institutions de la république sans laquelle une économie de liberté et de responsabilité ne peut s'épanouir.

Jean Louis Caccamo

JL Caccamo - docteur en sciences économique de l'université de la Méditerranée - maître de conférences à l'université de Perpignan - chercheur au CAEPEM - responsable des relations internationales à l'IAE de Perpignan. Auteur de nombreux ouvrages sur l'économie du tourisme et l'innovation, chroniqueur et blogueur, il a publié ses chroniques sur Atlantico, Contrepoints et le Québécois Libre.

Compte rendu

Assemblée générale 23 février 2013 - 18h30

Rapport financier par la trésorière Mme Couture :

Le solde de trésorerie au 26-12-2011 était euros 14000,49 euros
Le solde de trésorerie au 26-12-2012 était de 15395,88 euros. (Dont 12499,47 euros sur livret A)

Recettes :

Cotisations et dons :	6430,00 euros
Autres :	253,70 euros
Recettes évènements :	
- Diners débats :	4775,00 euros
- WEL4 :	11611,90 euros
- Autres :	28,78 euros
Total des recettes :	23099,38 euros

Dépenses :

Dépenses évènements :	
- Diners débats :	9715,97 euros
- WEL 3 :	11410,08 euros
Autres dépenses :	577,94 euros
Total des dépenses :	21703,99 euros

Excédent **1395,39 euros**

Rapport d'activités par le Président Patrick de Casanove

Activités en 2012 :

Nous avons organisé 3 diners débats, «Le Génocide Vendéen... par principe d'humanité », « La filière bois entre administration et marché », et « Le face à face islam chrétienté, quel destin pour l'Europe ? ».

Le 4ème weekend de la liberté (WEL4) « La Responsabilité individuelle en démocratie » a été le plus fréquenté et de l'avis unanime très réussi. Cette manifestation a aujourd'hui un prestige qui rejaille sur le Cercle.

A l'occasion des journées du Patrimoine 2012 le Cercle a donné une conférence à l'université de Bayonne dont le sujet était « Bastiat cet inconnu ». Une conférence a été donnée au Lycée Grand Lebrun de Bordeaux pour les élèves de terminale S et prépa sur la protection sociale. Une autre a eu lieu devant les Amis du Lac d'Hossegor sur le thème « Dans une société libre personne ne reste sur le carreau ».

Le nouveau site de Cercle www.bastiat.net est opérationnel et à jour. Il offre de multiples possibilités et il montera en puissance. Notre webmestre Quentin Odier a fait un très bon travail. Le contenu de l'ancien site a été sauvegardé et il sera transféré peu à peu dans le nouveau.

Le bulletin de liaison fait partie des rares instruments de diffusion sur papier des idées libérales, en particulier celles de Frédéric Bastiat. Il commence à faire référence.

Perspectives 2013 :

La procédure de rescrit fiscal qui permettrait la déduction fiscale des dons et cotisations a été faite en 2012. Nous attendons le résultat de nos démarches.

Prochains dîners débats à Saint-Paul-lès-Dax : Le Cercle continuera à organiser 3 dîners débat et un weekend de la Liberté dans l'année.

La collaboration avec l'Université de Bayonne : Sur proposition de son Directeur M. Zavoli il a été décidé d'inclure une conférence sur Frédéric Bastiat et son apport à l'économie pour les étudiants de 2^{ème} année en Économie et Gestion.

Le projet de dîners débats sur Bayonne est toujours dans les tiroirs.

Naissance de plusieurs Cercles Frédéric Bastiat : à Toulouse à l'initiative de Patrick Aubin et d'autres Toulousains ; à Cartagena en Colombie à l'initiative de Paul Beaumartin.

Depuis cette assemblée générale Paul Beaumartin, décidément infatigable, a créé à Bordeaux, 1 rue Achard le CEREL/Cercle Frédéric Bastiat (Centre d'Études et de Recherches Économie et Libertés).

Pour les journées du Patrimoine 2013 à Bayonne : le Cercle a proposé « *Frédéric Bastiat de 1913 à 2013* », toujours au Campus de la Nive.

L'assemblée générale a renouvelé l'actuel conseil d'administration pour un an

À vos agendas :

Après le weekend de la Liberté les dîners débats seront les suivants :

- le samedi 19 octobre « *Les enjeux de défense nationale à la lumière des récents choix* » par le général Marcel Valentin.
- le samedi 14 décembre « *Les syndicats, un Etat dans l'Etat* » par Julien Lamon de *Contribuables associés*.

5^{ème} weekend de la Liberté : Initiative

Individuelle, Prise de risque et Responsabilité.

Pour la cinquième année consécutive le Cercle Frédéric Bastiat organise le Weekend de la Liberté. Le thème cette année est « Initiative individuelle, prise de risque et responsabilité ».

« *Personnalité, Liberté, Propriété, — voilà l'homme.* » écrit Frédéric Bastiat dans *La Loi*. L'existence de ces Droits Naturels a permis à la fragile créature humaine de prendre des initiatives et des risques. Elle est sortie de la situation primitive de survie précaire grâce à son travail, à son imagination, à son courage et à l'échange entre les Hommes. L'humanité est passée d'une société de pénurie à une société d'abondance. Tous en ont profité et surtout les plus faibles. « *Essayerai-je de peindre l'état de misère, de dénuement et d'ignorance où, sans la faculté d'échange, l'espèce humaine aurait croupi éternellement, si même elle n'eût disparu du globe?* » Frédéric Bastiat. *Harmonies économiques*. L'échange.

Aujourd'hui où l'abondance règne nous vivons dans une société où la loi est pervertie et où sévit la spoliation légale. Celle-ci ne repose pas seulement sur les prélèvements obligatoires. Une multitude de règlements empêche les individus de choisir librement la vie qu'ils veulent. La vie leur est confisquée. Les droits naturels sont bafoués au profit de faux droits que l'on appelle des droits sociaux. L'initiative individuelle, la prise de risque et la responsabilité individuelle sont combattus au nom d'un « intérêt général ». Il varie avec l'équipe au pouvoir, selon une prétendue responsabilité collective, selon le principe de précaution et d'autres alibis maquillés avec un vernis de solidarité ou de désintéressement. Les conséquences néfastes sont les difficultés économiques, la déliquescence

du lien social et le déclin de la France. Il ne peut en être autrement. Lors de ce Weekend de la Liberté des orateurs de grande qualité viendront présenter l'importance du libre choix dans la vie de chacun. Patrick de Casanove, à partir de *l'Index of Economic Freedom* qui promeut la liberté économique, fera une introduction au Weekend de la Liberté. Jacques Gautron présentera *Un nouveau Logiciel pour la France* dont *Bastiat2017* est partenaire, projet autour duquel se réunissent régulièrement de nombreuses associations et sociétés adeptes elles aussi de la Liberté économique. Damien Theillier ouvrira le congrès lors d'un dîner débat en définissant chacun des termes retenus pour la manifestation. Cela nous permettra d'aborder la suite en étant d'accord sur le sens des mots. Puis chaque orateur s'attachera à démontrer l'importance de l'initiative individuelle, de la prise de risque et de la responsabilité dans plusieurs domaines. Henri Lepage parlera de la Propriété parce que sans Propriété privée il n'y a pas d'initiative, ni de prise de risque ou d'innovation possible. Jacques de Guenin traitera de l'Entreprise que peu de français connaissent et encore moins de politiciens, car largement issus de la fonction publique. Les Français ignorent le rôle de l'entrepreneur, de l'actionnaire et du salarié, d'où une multitude d'erreurs économiques et politiques. Jean Philippe Delsol abordera les Prélèvements obligatoires, particulièrement destructeurs en France, qui ôtent d'immenses ressources à l'initiative individuelle pour les transférer entre les mains de l'État afin de satisfaire les politiciens et les groupes de pression. La conférence de Lucas Lenger sera sur la Mondialisation que Bastiat appelait « libre échange » qui est une source de prospérité pour tous et qui a amorti la crise que nous traversons parce que de très nombreux pays dans le monde connaissent une forte croissance économique. Le sujet de Vincent Bénard est explosif, il concerne la Finance internationale, nous verrons si elle est responsable de cette crise ou si elle constitue un coupable idéal. Vincent Ginocchio abordera le Principe de précaution qui est susceptible de brider l'initiative individuelle et décourager la prise de risque donc de freiner l'innovation, de nuire à la prospérité. Catherine de Wenden parlera des flux migratoires qui sont aussi vieux que le monde. Les États ont toujours cherché à les réguler sans succès. Nous regarderons quelle place donner à l'initiative individuelle, à la liberté de circulation et à la responsabilité individuelle. Philippe Karsenty nous entretiendra des Médias dont chacun se rend compte qu'ils laissent peu de place à l'initiative individuelle et à la prise de risque que ce soit au sein de leurs équipes ou dans leur contenu. Patrick de Casanove abordera politique de Santé. La décision de se soigner ou non reste à l'initiative des individus. Hormis cela tout échappe à leur décision. Les Français sont contraints de payer de plus en plus et sont de moins en moins bien pris en charge. Ils ne peuvent choisir. De nombreuses pathologies ne sont pas couvertes sans qu'ils aient leur mot à dire. Cette étatisation ne les met pourtant pas à l'abri des risques. Les récents scandales sanitaires sont là pour le prouver. Benoît Malbranque traitera de l'initiative individuelle et la prise de risque comme moteur de la prospérité humaine tout au long de l'histoire, mais aussi pour le futur. « *Voilà toute notre querelle avec les socialistes. Les uns et les autres nous voulons l'harmonie. Ils la cherchent dans les combinaisons innombrables qu'ils veulent que la loi impose aux hommes ; nous la trouvons dans la nature des hommes et des choses* ». Frédéric Bastiat « *Justice et fraternité* »

Harmonie reposant sur les échanges libres entre les Hommes, qui peuvent prendre des initiatives et des risques dont ils assument la responsabilité. C'est-à-dire qu'ils en subissent les conséquences, les bonnes comme les mauvaises. Harmonie reposant sur un marché véritablement libre et un État qui se contente de faire respecter l'ensemble des Droits individuels. Parce que c'est Juste, tout simplement. « *Tous les intérêts légitimes sont harmoniques. (...) la solution pratique du problème social : s'abstenir de les contrarier et de déplacer les intérêts. Il ne faut pas étendre artificiellement la solidarité de manière à détruire la responsabilité ; en d'autres termes, il faut respecter la liberté.* » Frédéric Bastiat, *Harmonies économiques, A la jeunesse française*.

Patrick de Casanove.
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Le 5^{ème} Week-end de la Liberté,

Avec un dîner débat vendredi 5 et samedi 6 juillet.

organisé par Le Cercle Frédéric Bastiat

avec le soutien de :

l'ALEPS, Contribuables Associés, l'IFRAP, l'Institut Coppet,

Liberté Chérie, l'IREF et Alternative Libérale

aura lieu du 5 juillet 2013 au dîner au 7 juillet au déjeuner.

Hôtel Caliceo à Saint-Paul-Lès-Dax.

sur le thème

Initiative individuelle, prise de risque et responsabilité

En France L'État s'est emparé de tous les leviers de commande parce que les hommes de l'État ne font pas confiance aux individus pour gérer leur vie. L'initiative individuelle est sans cesse contrecarrée. L'innovation, la prise de risque par les personnes ne sont pas favorisées. Le corollaire est le moteur de la société française qui grippe, la crise économique qui s'installe et qui dure. Comment s'étonner alors que la crise économique se double d'une crise de confiance et d'une crise morale. La personne n'est plus qu'un objet sans âme simple jouet des hommes de l'État. Sa vie est confisquée parce qu'il n'a pas de libre choix et n'en maîtrise pas grand chose. Elle paie dans ses biens ou dans sa vie quotidienne, par une perte de pouvoir d'achat, par le chômage, les errements des gouvernants. Malgré cela les Français croient qu'il n'y a pas d'autre solution que venant de l'État. Le congrès mettra en évidence la nécessité pour chaque personne de recouvrer le sens de sa vie en retrouvant sa liberté d'initiative, d'innovation, de prise de risque pour la prospérité de tous.. Chaque intervenant s'attachera à démontrer que c'est possible et à proposer des solutions ou des pistes.

Lors de ce Weekend de la Liberté des orateurs de grande qualité viendront présenter l'importance du libre choix dans la vie de chacun. Après une courte introduction au weekend par Patrick de Casanove, Jacques Gautron présentera *Un nouveau Logiciel pour la France* puis Damien Theillier ouvrira le congrès lors d'un dîner débat vendredi 5 en définissant chacun des termes retenus comme thème de la manifestation. Cela nous permettra d'aborder la suite en étant d'accord sur le sens des mots. Puis chaque orateur s'attachera à démontrer l'importance de l'initiative individuelle, de la prise de risque et de la responsabilité dans les domaines suivants : la Propriété par Henri Lepage, l'Entreprise par Jacques de Guenin, les Prélève-

ments obligatoires par Jean Philippe Delsol, la Mondialisation par Lucas Lerger, la Finance par Vincent Bénard, le Principe de précaution par Vincent Ginocchio (Dîner débat du samedi 6), les Flux migratoires par Catherine de Wenden, les Médias par Philippe Karsenty, la Santé par Patrick de Casanove, l'histoire de l'Humanité et son avenir par Benoît Malbranque.

Comme l'an dernier le Cercle a décidé d'offrir de multiples choix pour assister à cet événement. Il veut ainsi permettre au plus grand nombre de fréquenter tout ou partie de cette manifestation, en tenant compte des disponibilités de chacun et du coût que le weekend de la liberté représente. Le but est de diffuser largement et inlassablement nos idées de Liberté et Responsabilité individuelle. Le but est que de plus en plus de gens connaissent les idées de Frédéric Bastiat qui reposent sur le respect des Droits individuels : la Liberté, la Propriété, la Personne. Plus il y aura de personnes convaincues et plus nous aurons de chance d'orienter notre pays vers une société de Liberté et de prospérité.

Le week-end se passera à l'hôtel Caliceo, à Saint-Paul-lès-Dax, un hôtel particulièrement agréable situé sur les bords d'un lac. <http://www.hotelcaliceo.com/>
L'hôtel Caliceo dispose de nombreux équipements aquatiques de qualité pour la détente et la remise en forme. Que ceux qui veulent en profiter n'oublient pas leur maillot de bain.

Ci-joint le bulletin d'inscription et le détail du programme. Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Cercle à :

cercle.bastiat@gmail.com

ou au **05 59 45 36 47**.

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer au Cercle Frédéric Bastiat

– 146 rue des Hauts du Lac - 40440 Ondres –

Un chèque de 30 € par famille pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail.

Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.

Il n'est pas nécessaire d'être membre du cercle pour assister à ses manifestations.